

aquatreat®

Fine chemicals for water treatment

Industrial zone B 122 - Nieuwlandlaan 40/42
B-3200 Aarschot – BELGIUM
Tel. +32.16.56.21.21
E-mail: aquatreat@aquatreat.be
Website URL: <http://www.aquatreat.be>

aquatreat® 841

Notice technique

GENERALITES

- AQUATREAT 841 est un produit détartrant sous forme de liquide. AQUATREAT 841 est composé d'acides organiques. AQUATREAT 841 peut être utilisé dans la nourriture. (E 330)
- AQUATREAT 841 est utilisé pour le nettoyage de dépôts de tartre et de rouille dans les échangeurs, les condensateurs, les chaudières et autres équipements.
- AQUATREAT 841 peut être appliqué sur tous les métaux.
- AQUATREAT 841 est, comparé aux acides sulfuriques et chlorhydriques, peu dangereux à l'usage.

CARACTERISTIQUES

Aspect : liquide incolore
Solubilité dans l'eau : infinie
pH : < 3
Densité : 1,17 ± 0,02

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE

Pour nettoyer rapidement des appareils entartrés, AQUATREAT 841 est mis en oeuvre par une pompe résistante aux acides à travers l'installation. La durée du nettoyage est comprise entre 8 et 24 heures. Nous consulter pour l'établissement d'un protocole adapté. (mise en oeuvre, neutralisation, passivation).

EMBALLAGE

Bidons et fûts en polyéthylène de 22 et 220 litres ou containers de 1000 litres.

MANIPULATION

AQUATREAT 841 n'est pas dangereux. Pour plus d'information, consultez la fiche de données de sécurité.

Tous les renseignements cités ici sont conformes à notre connaissance et à l'ensemble des informations dont nous disposons. Aucune indication, composition ou application décrite n'a pour but de violer les brevets existants. Rien de ceci ne peut être copié et/ou dupliqué. Les indications d'emploi figurant sur nos notices et étiquettes ne constituent pas des règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison des nombreux facteurs qui influent. Nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquences de cette adaptation en dehors de notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de formulations contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à leurs spécifications.
